

Bourse postdoctorale du CICC

Année 2007

P ROJET DE RECHERCHE

---

## Militaires et antiterrorisme

*Redéfinition des enjeux de sécurité et positionnement des acteurs militaires dans les débats antiterroristes en France, au Canada et en Espagne depuis le 11 septembre 2001*

---

Emmanuel-Pierre GUITTET

[Emmanuel-pierre.guittet@conflits.org](mailto:Emmanuel-pierre.guittet@conflits.org)

Résumé : dans un contexte international où l'investissement des militaires pour les questions relatives à la guerre contre le terrorisme est au cœur des transformations des rôles, des missions, des structures de force et des doctrines des agences de sécurité, notre projet de recherche vise à produire une analyse comparée des prises de position des acteurs militaires dans les débats publics au Canada, en France et en Espagne sur les questions relatives à l'antiterrorisme. Il s'agira ainsi d'examiner et de sérier les discours officiels et plus discrets des différents militaires dans ces trois pays, d'analyser les arguments ainsi déployés et, in fine, d'observer comment les redéfinitions des enjeux de sécurité sont infléchies et modifiées par ces prises de positions et conduisent à l'élaboration de nouvelles structures depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Projet de recherche sur 12 mois.

## P ROBLEMATIQUE

- Cadre général : questionner les nouvelles frontières des discours sur la sécurité

Les effets conjugués de la mondialisation et de l'après guerre froide ont ouvert des perspectives différentes sur la relation entre le principe de la sécurité au sens de la défense nationale et la sécurité au sens de la gestion du crime et des formes de violence. La fin de la sanctuarisation, les interconnexions transnationales accrues, les redéfinitions des rapports entre Etat et société civile, entre secteur public et secteur privé, entre le civil (politique, juridique, policier et acteurs privés) et le militaire, de même que les évolutions concernant les techniques d'identification et de surveillance, ont abouti à une recomposition de la sécurité dans ses pratiques et à l'émergence de définitions qui remettent en cause la lecture simple entre une sécurité extérieure et une sécurité intérieure autour de la notion de frontière étatique. Ces lignes de forces jouent aussi bien pour les Etats-Unis, le Canada que pour les pays de l'Union Européenne comme la France et l'Espagne, même si les formulations restent encore très différentes et marquées par non seulement une certaine concurrence, mais aussi des dynamiques historiques institutionnelles et nationales propres. Dans ce cadre général, comment se structurent les discours des militaires lorsque ceux-ci sont amenés à dire leur participation à la lutte contre le terrorisme ?

- La participation des militaires aux questions antiterroristes : nouveau(x) enjeu(x), nouveau(x) débat(s).

A en croire bon nombre de commentateurs, les attentats du 11 septembre 2001 auraient réactivé, avec une intensité sans égal, la question du rôle des armées face à la menace terroriste. Les questions aujourd'hui posées sur fond de *guerre globale au terrorisme*, conduite sous la houlette de l'Amérique de Georges Bush et des néo-conservateurs, portent sur la forme d'une réponse antiterroriste se devant d'être ferme et efficace face à une menace que tout un chacun s'accordent plus ou

moins à présenter comme relevant d'un nouveau type, globalisé, déterritorialisé et profitant en premier lieu des vulnérabilités des démocraties occidentales.

Derrière la multiplicité des débats suscités par ces questions, celui plus particulièrement intéressé au rôle des armées présente un enjeu crucial : celui de la transformation de l'organe de coercition de l'Etat de type occidental, traditionnellement et historiquement développé en vue d'un affrontement armé de type interétatique. Dès lors que la menace terroriste est globalisée, utilisant des répertoires de violence considérés comme non conventionnels, pouvant surgir de nulle part et frapper partout – si l'on en croit ces mêmes commentateurs –, quel est le cadre adapté et la forme pertinente d'intervention des militaires ? L'organe coercitif de type militaire a-t-il un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme ? Est-il doté de capacités propres et singulières qui puissent justifier de son implication croissante dans un type de conflit ne répondant plus aux critères ayant traditionnellement prévalu à l'engagement de forces armées dans un conflit ? Face à cette série de questions essentielles, renvoyant tout à la fois au souci de régulation de la violence et à la transformation des modes de coercition de l'Etat moderne, ceci dans une ère globalisée, les réponses varient. Les arguments aussi.

Comment les armées et surtout dans quelles conditions d'autonomie peuvent elles s'inscrire dans l'architecture antiterroriste traditionnelle ? Quelle doit être la position responsable des armées à l'égard des demandes éventuelles des hommes politiques en terme de moyens et de finalités, lorsque le discours de ces derniers insiste sur le danger terroriste et les mesures d'urgence, posant ainsi des conditions bien spécifiques à partir desquelles sont définis des plans opérationnels d'intervention ? Entre une logique offensive de projection de force et une logique défensive de retour sur la protection du territoire, les militaires investissent plus que jamais de manière publique la question de leur(s) rôle(s) dans la lutte contre le terrorisme. La structure complexe des jeux politiques, bureaucratiques et médiatiques empêche les simplifications rapides en terme d'un modèle américain, d'un modèle européen ou même de modèles nationaux afin d'explicitier les jeux et les enjeux des positionnements des acteurs de la sécurité. Les lignes de solidarité professionnelle semblent être plus importantes que les solidarités nationales dans les jeux d'alliance et de compétition entre les acteurs et la plus ou moins grande

capacité à pouvoir s'exprimer publiquement sur le sujet induisent les limites de l'espace des prises de position et des réponses institutionnelles apportées.

## OBJECTIFS

➤ Un examen des discours militaires sur trois pays : France, Espagne et Canada.

Dans le cadre d'une analyse comparée, notre projet de recherche vise à analyser dans trois pays que sont la France, l'Espagne et le Canada, d'une part les reprises des mêmes rhétoriques d'une scène nationale à l'autre, visant à renforcer leur crédibilité, et d'autre part qui sont, au sein des structures militaires de ces différents pays, les officiels (ou non) qui profitent à la fois de la prégnance des discours de la « guerre au terrorisme » et de cette indétermination entre l'interne et l'externe pour se positionner « à cheval » sur d'anciennes lignes de démarcation, pensées comme plus classiques.

Les cas de la France et de l'Espagne présentent ici un intérêt tout particulier. D'abord parce que ces deux pays (et ici à l'inverse du Canada) ont une expérience de lutte sur leur propre territoire depuis la fin des années soixante contre des organisations clandestines qui, dans le répertoire des actions possibles, ont utilisé le registre de la violence physique. Ces situations les ont conduit à développer un arsenal législatif et juridique d'ampleur et les ont amené à développer des techniques de lutte recourant de manière différenciée à l'organe militaire. La France prévoit entre autre le recours aux militaires dans le cadre du plan Vigipirate. En Espagne, c'est la *Guardia civil*, police à statut militaire, qui se voit affectée les prérogatives les plus larges en matière de lutte antiterroriste. Il s'agira dès lors moins d'analyser ces dispositifs dans leurs singularités institutionnelles (en posant notamment la question des mécanismes relatifs aux relations civilo-militaires et à la coordination interministérielle), que de sérier les arguments déployés afin de défendre ou d'accréditer une option plutôt qu'une autre.

A une « menace globale », déterritorialisée, faut-il comme réponse une sécurité globale différenciant les attributs et missions traditionnelles des organismes divers de sécurité : justice, police, services de renseignement, armées ?

Comment se reconfigurent leurs relations ? Est-il efficace et légitime que les armées s'engagent dans le quadrillage du territoire national et dans la construction d'un périmètre de sécurité antiterroriste conduisant à la délicate question des mesures d'exception autorisant des mesures particulières de surveillance ou de détention ? Faut-il, à l'inverse, soutenir qu'il s'agit là de procédés exclusivement civils comme l'estiment les acteurs civils traditionnellement engagés dans la lutte contre le terrorisme, mais aussi nombre de militaires, jouant ici en résistance à l'engagement des armées dans les questions de sécurité intérieure ?

Un problème central réside dans le fait que l'engagement des armées dans la lutte anti-terroriste sur le territoire national ne peut être lu comme une simple pratique exceptionnelle qui permettrait un retour à l'état *ex ante*, une fois le moment d'exception passé. Au contraire, il restructure les identités professionnelles et brouille ainsi durablement les distinctions entre champ de la sécurité intérieure et champ de la sécurité extérieure, entre criminel et ennemi, entre protection civile en cas de catastrophe et défense civile en cas de menace, entre protection de l'ordre public, maintien de l'ordre démocratique et les états de guerre. Quels sont alors les arguments déployés par les acteurs militaires pour répondre à ces questions ? On analysera ici très précisément les processus à l'œuvre en identifiant les acteurs et les arènes pertinents et en montrant comment les mécanismes de prise de décision évoluent dans les trois pays. Assiste-t-on alors à une tentative d'élévation au niveau stratégique des questions qui se développent dans le champ de la « gestion des affaires de la Cité » (importation du paradigme de la « guerre contre le terrorisme » en interne) ou au contraire à une logique de « policiarisation » des militaires qui deviendraient des adjoints des services civils de renseignement ? Une logique que l'on retrouve en France mais aussi au Canada qui, par l'entremise de la loi antiterroriste C-36 de 2001 prévoit des nouvelles formes de collaboration entre les forces armées, le Centre de Surveillance des Télécommunications et les services policiers demandeurs. C'est bien la question des relations civilo-militaires d'une part, et des relations interministérielles d'autre part qui est posée.

Quel est l'impact de l'engagement des armées sur le territoire national sur la manière dont est alors pensé et exprimé le rapport à la coercition (question du « recours à la force ») dans les questions relevant de la sécurité intérieure (ou plus

exactement de la justice pénale), un domaine qui est traditionnellement celui de la justice, de la police et de la gendarmerie ? Là encore, les cas de la France et du Canada seront ici tout particulièrement opportuns pour saisir les éventuels jeux d'importation / exportation de pratiques de lutte antiterroriste : dans quelles mesures ces jeux reconfigurent-ils les cadres d'analyse en terme de sécurité intérieure et de sécurité extérieure ?

A ce titre, il serait aussi éclairant d'accorder une attention particulière aux développements outre atlantique : si les Etats-Unis sont aujourd'hui principalement inscrits dans un souci de projection de force et de transformation de leurs armées à cette fin, ils ne sont plus exempts du débat relatif à la protection du territoire national et au rôle des militaires en l'espèce. La création du *Department for Homeland Security* s'est accompagnée de la mise en place d'un cinquième commandement géographique au sein du Pentagone : le *Northern Command* en charge de la protection de l'espace Nord américain. Ces transformations, auxquelles s'ajoute tout le débat relatif à l'implication de la *National Guard* sur le territoire national contribuent au brouillage entre sécurité intérieure et sécurité extérieure selon des lignes qui ne recouvrent pas pleinement celles à l'œuvre dans les reconfigurations observées en Europe et au Canada.

On discutera les raisons invoquées par certains professionnels de la sécurité pour plus de surveillance face aux dangers des réseaux transnationaux de violence, celles invoquées par d'autres pour maintenir des équilibres traditionnels ou pour faire des substitutions d'affectation des missions vers d'autres corps publics ou privés, celles invoquées enfin par ceux qui veulent circonscrire à des domaines techniques les mesures nouvelles pour ne pas rentrer dans une société de surveillance. D'où viennent ces discours, quelle est leur crédibilité et quelle est leur réception auprès des professionnels de la politique ?

## METHODOLOGIE

Nous entendons répondre à notre question de la redéfinition des enjeux de sécurité et des positionnements des acteurs militaires dans les débats antiterroristes depuis le 11 septembre 2001, en dressant un panorama des prises

de positions des forces armées en France, en Espagne et au Canada, tout en restant attentifs à la fois à la manière dont les réalités américaines sur le sujet constituent un modèle ou, au contraire, un point d'opposition et influencent les débats dans les arènes nationales précitées. Ce projet vise à examiner à la fois les modalités d'investissements militaires et politiques dans la guerre au terrorisme comme « *projection de force* », mais aussi comme retour sur la « *protection du territoire* » en montrant comment, face à des enjeux nouveaux pour les forces armées, celles-ci répondent suivant des lignes nationales et historiques mais aussi suivant toute une série d'évolutions liées aux effets des partenariats internationaux (OTAN, UE) comme lieux d'échanges des arguments et de reformulation des pratiques induisant de nouveaux schèmes de perception du métier de militaire dans la lutte contre le terrorisme. Ce travail de recherche vise donc à comprendre comment se formule les innovations militaires et les équilibres entre logique offensive et défensive, mais aussi et surtout sur quelles bases se formulent les débats sur le rôle des militaires dans la lutte contre le terrorisme dans les arènes politiques en rapport avec les pratiques antiterroristes civiles d'ores et déjà établies et les multiples cadres juridiques contraignants. Pour ce faire, nous entendons mener, sur la base d'une étude préalable de la littérature institutionnelle et d'une analyse des cadres juridiques nationaux, toute une série d'entretiens avec les acteurs canadiens concernés par le sujet de ce projet de recherche:

- Les responsables de la doctrine militaire ;
- Les responsables militaires de la formation ;
- Les acteurs des structures interministérielles et des cellules de crise ;
- Les acteurs des structures de coordination ;
- Les acteurs civils de l'antiterrorisme (police, justice et renseignement);
- Les acteurs politiques des différentes commissions parlementaires responsables des questions de défense, de sécurité intérieure et de lutte antiterroriste.

Ces entretiens viendront compléter ceux que nous avons d'ores et déjà effectués en France et en Espagne, ce qui permettra de renforcer l'approche comparative que nous proposons ici.

En prenant acte des dynamiques de recherche du CICC, mais aussi sur la base des études que nous avons menées au Centre d'Etudes sur les Conflits, notre projet de recherche s'inscrit dans le souci du CICC de rendre intelligible ces évolutions dans une perspective historique en insistant sur les interactions renouvelées entre militaire, police, renseignement, justice et professionnels de la politique face aux enjeux de la violence transnationale.

## E CHEANCIER

Janvier – mars	Présentation des résultats des recherches menées au sein du Centre d'Etudes sur les Conflits et mise en place d'un calendrier d'entretiens en accord avec le superviseur du CICC.	Rédaction d'une note méthodologique.
Avril – juin	Etat de la littérature canadienne sur le sujet de recherche et série d'entretiens.	Etat de la littérature.
Juillet – septembre	Présentation des premiers résultats et réorientation du travail après discussions avec les chercheurs du CICC	Ecriture d'un premier rapport sur la base des entretiens menés.
Octobre - décembre		Rédaction et restitution d'un rapport final.

## R EFERENCES

- BIGO (Didier), *La complémentarité entre les forces armées et la gendarmerie dans les opérations de maintien de la paix : quels enjeux ?*, Paris, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, 2007 : 2, pp. 64-66
- BIGO D., GUITTET, E.-P. (Dir.), « Militaires et sécurité intérieure : l'Irlande du Nord comme métaphore », *Cultures & Conflits. Sociologie politique de l'International*, n°56 (4/2004), 264p.

- BIGO Didier, « La voie militaire de la « guerre au terrorisme » et ses enjeux », *Cultures & Conflits*, n°44, 2001, pp.5-18.
- BIGO Didier, « Les politiques antiterroristes après les attentats de mars 2004, un progrès dans la collaboration ? », Bruxelles, CEPS, *European Security Forum*, juin 2004.
- BONDITTI Philippe, GUITTET Emmanuel-Pierre, *Les politiques antiterroristes depuis le 11 septembre 2001 : modalités et fonctions de l'exceptionnalisme*, Note de consultance, DAS, décembre 2002.
- CAMPMANY Emilio, *Implicaciones estratégicas de las restricciones éticas y jurídicas en la lucha contra el terrorismo*, ARI, Madrid, n°3/2006.
- CANTEGREIL Julien, « Terrorismes et libertés. La voie française après le 11 septembre », *En Temps Réel. Les Cahiers*, n°20, janvier 2005, 99p.
- CHEVRIER Stéphane, NOGUES Thierry, SAUVAGE André, « Armées et missions de sécurité intérieure », *Les Champs de Mars*, n°11, 2002, pp.141-152.
- CHOCQUET Christian, « Le terrorisme est-il une menace de défense ? », *Cultures&Conflits*, n°44, 2001, pp.19-64.
- DANDEKER Christopher, « *New Times for the Military : Some Sociological Remarks on the Changing Role and Structure of the Armed Forces in the Advanced Societies* », *British Journal of Sociology*, n°45, 1994, pp.637-653.
- DUMOULIN André, MATHIEU Raphaël et SARLET Gordon, *La Politique Européenne de Sécurité et de Défense. De l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- FOJON José Enrique, *Vigencia y Limitaciones de la guerra de cuarta generación*, ARI, n°23/2006.
- FORTMANN Michel, MACLEOD Alex, ROUSSEL Stéphane, *Vers des périmètres de sécurité? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Outremont, Athéna, 2003, 258p.
- HAINE Jean-Yves, *Les Etats-Unis ont-ils besoin d'alliés ?*, Paris, Payot, 2004.
- HANON Jean-Paul, « Militaires et lutte antiterroriste », *Cultures&Conflits*, n°56, 2004.
- KING David L., « Les forces armées et la lutte contre le terrorisme », in, FORTMANN Michel, MACLEOD Alex, ROUSSEL Stéphane (Dir.), *Vers des périmètres de sécurité ? La gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe*, Outremont, Athéna/CEPES/GERSI, 2003, pp.27-42.
- LEMIEUX Frédéric, DUPONT Benoît, *La militarisation des appareils policiers*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2005, 268p.
- LESPINOIS Jérôme de, *L'armée de terre française. De la défense du sanctuaire à la projection*, Paris, Harmattan, 2002.
- MOSKOS Charles, WILLIAMS John Allen & SEGAL David R. (Eds.), *The Postmodern Military. Armed Forces after the Cold War*, Oxford University Press, 2000, 286p.

- NOGUES Thierry, CHEVRIER Stéphane et SAUVAGE André, *Armées et sécurité intérieure : perception des acteurs institutionnels civils et militaires*, convention DEF/C2SD/1999, Les Documents du C2SD, n°24, octobre 2001.
- PAULMIER Thierry, *L'armée française et les opérations de maintien de la paix*, Paris, LGDJ, 1997
- PERIES Gabriel, "Rôles et institutions et sens du mot doctrine dans le discours militaire », Les Champs de Mars, n3, 1998, pp.13-32
- PERLE Richard (Dir.), «After September 11: A Conversation Defense Policy», *The National Interest*, n°65, 2001.
- PREVOST-FORNI Emmanuelle, *L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice : l'exemple d'un régiment d'infanterie*, Les documents du C2SD, Paris 2001.
- RASHID Ahmed, *España y Afganistán*, ARI, n°65/2006.
- REINARES Fernando, *Hacia una caracterización social del terrorismo yihadista en España : implicaciones en seguridad interior y acción exterior*, Madrid, ARI, n°34/2006.
- ROACH Kent, *September 11: Consequences for Canada*, Montreal: McGill-Queen's University Press, 2003, 272 pages.
- RYNNING Sten, "Shaping Military Doctrine in France ; Decision makers between International Power and Domestic Interests", *Security Studies*, 11, n.2, (hiver 2001-2002): 10
- THIEBLEMONT (A.), *Expériences opérationnelles dans l'armée de Terre. Unités de Combat en Bosnie (1992-1995)*, C2SD, Secrétariat général de l'administration, 2001, 3 vols.